

INTRODUCTION AUX MARCHÉS PUBLICS

Quelle procédure pour quel marché ?

sia

schweizerischer ingenieur- und architektenverein
société suisse des ingénieurs et des architectes
società svizzera degli ingegneri e degli architetti
swiss society of engineers and architects

SACHA KARATI

archi. urbaniste epfl sia fus
gérant cabinet paterr Sàrl
membre comité SIA-Vaud
vice-président OMPr



1. Les 3 types de marché

- Fournitures
- Services
- Construction

2. Les 4 types de procédure

- La procédure de gré à gré
- La procédure sur invitation
- La procédure sélective
- La procédure ouverte

3. Les valeurs seuils (annexe 1, 2 AIMP)

Nationales

Champ d'application	Fournitures (valeurs-seuils en CHF)	Services (valeurs-seuils en CHF)	Construction (valeurs-seuils en CHF)	
			<i>Second œuvre</i>	<i>Gros œuvre</i>
<i>Procédure de gré à gré</i>	jusqu'à 100'000	jusqu'à 150'000	jusqu'à 150'000	jusqu'à 300'000
<i>Procédure sur invitation</i>	jusqu'à 250'000	jusqu'à 250'000	jusqu'à 250'000	jusqu'à 500'000
<i>Procédure ouverte / sélective</i>	dès 250'000	dès 250'000	dès 250'000	dès 500'000

Internationales :

- Fournitures et services : dès 350'000 CHF
- Constructions (valeur total de l'ouvrage) : dès 8'700'000 CHF

4. Formes de mise en concurrence (marchés de services)



5. Les modalités de la procédure de gré à gré

- Dans les seuils du gré à gré :
 - Pas de publication simap
 - Négociations autorisées
 - Attribution directe au partenaire de discussion
 - En principe une seule offre (ou plusieurs si gré à gré comparatif autorisé)
- Au-delà des seuils du gré à gré :
 - Publication de l'adjudication avec voie de recours
 - Situation exceptionnelle (selon art. 9 OAMP)
 - Attribution directe du marché
 - Négociations autorisées

6. Les modalités de la procédure sur invitation

- Libre choix des soumissionnaires à inviter (demander 3 offres au minimum)
- Pas de publication simap
- Critères d'adjudication et pondération annoncés
- Négociations non autorisées
- Délai minimum de 10 jours pour le retour des offres

7. Les modalités de la procédure sélective

- Réservée aux marchés complexes
- Mise en concurrence publique en 2 tours (sélection, mise en concurrence)
- Publication de l'avis d'appel d'offres
- Critères d'adjudication et pondération annoncés
- Critères de sélection / d'aptitude et pondération annoncée (si appliquée)
- Négociations non autorisées
- Délai minimum de 25 jours pour le dépôt des demandes de participation
- Délai minimum de 40 jours pour le dépôt des offres

7. Les modalités de la procédure ouverte

- Mise en concurrence publique en 1 tour
- Publication de l'avis d'appel d'offres
- Critères d'adjudication et pondération annoncés
- Négociations non autorisées
- Délai minimum de 40 jours pour le dépôt des offres

Merci de votre attention !